RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A. H.

Société par Action Simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 77 Boulevard Beaumarchais – 75003 PARIS

907 643 787 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 1ER FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 1er février à quatorze heures trente,

L'associé unique de la société A.H., Amar HAMOUDI, a pris les décisions suivantes concernant :

- L'objet social de la société ;
- L'adoption des nouveaux statuts de la Société ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société qui devient holding.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DECISION – ADOPTION DES STATUTS

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique adopte les statuts dont l'article 2 est modifié et devient, dans sa nouvelle rédaction :

Article 2 – Objet :

La Société a pour objet : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, immobilières ou autres ;

Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DECISION - POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

[redacted]

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

LE PRESIDENT

AMAR HAMOUDI

[redacted]